



NOUVEAUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES INDIVIDUELS

Les gyropodes, gyroroues, hoverboards et trottinettes électriques

Zoom sur les NVEI

- Les gyropodes homologués (plus connus sous l'appellation Segway (qui est en réalité le nom du constructeur), ces deux-roues à moteur sont dotés d'un manche et d'un guidon pour les piloter).
- Les gyroroues homologuées (ce sont des mini-gyropodes minimalistes affublés d'une seule roue qui fonctionnent sur le principe d'orientation du corps pour se déplacer).
- Les trottinettes électriques homologuées.
- Les hoverboards homologués (en l'absence de manche et de guidon, l'utilisateur se dirige en déportant son poids sur l'avant du véhicule).

Les + produits

- Une tarification adaptée au profil du conducteur et à la valeur de son NVEI.
- 3 formules pour répondre aux besoins des clients.
- Une option Garantie Personnelle du conducteur.
- Véhicule limité à une vitesse de 40 km/h.

Profil

- Conducteur principal si personne majeure.
- Ascendant (parent ou représentant légal) si conducteur principal mineur.
- Âge du conducteur : à partir de 14 ans.
(sauf pour les Gyropode : à partir de 16 ans) jusqu'à 80 ans.

Véhicule

- La valeur du NVEI ne doit pas excéder 10 000 €.
- Vitesse limitée à 40 km/h.
- Port du casque obligatoire.

Nous n'acceptons pas :

- La faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré.
- Les conséquences de la guerre civile ou étrangère.
- Les conséquences de la désintégration du noyau de l'atome.
- Les dommages subis par les auteurs, coauteurs ou complices du vol et leurs ayants droit, en cas de vol du véhicule.
- Les dommages subis par le véhicule lorsque l'assuré ne peut produire la facture d'achat du transporteur gyroscopique.
- Les dommages aux accessoires du véhicule ou objets transportés.
- Les dommages survenus lorsque les conditions techniques d'utilisation prévues par le constructeur ne sont pas respectées.

Pour plus d'informations,
contactez votre facilitateur de business
01 49 15 33 00
pro.maxance.com